Voici ce que disent <u>Louis</u>

<u>GILLE</u>, <u>Alphonse OOMS</u> et <u>Paul</u>

<u>DELANDSHEERE</u> dans *Cinquante mois d'occupation allemande* (Volume 2 : 1916) du

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 1916

Deux condamnations à mort sont annoncées, sans indications de noms, par cet « avis du Gouverneur général » :

- 1. Un Belge qui, moyennant paiement, se chargeait, à titre professionnel, de faire passer des lettres et des personnes en contrebande, de faire franchir la frontière à des espions ennemis et de faire parvenir en Hollande des rapports d'espionnage concernant les mouvements des troupes allemandes en Belgique, a été condamné à mort, par le tribunal de campagne du gouvernement de la place forte d'Anvers, pour trahison commise pendant l'état de guerre, en pratiquant l'espionnage.
- 2. Un soldat belge en civil qui, sans s'être déclaré, est resté jusqu'à présent en Belgique et s'y est chargé, moyennant paiement et comme mandataire d'un commandant anglais, de faire franchir la frontière hollandaise à des Belges aptes à porter les armes, afin qu'ils entrent dans l'armée ennemie ou au service de l'industrie militaire ennemie, a élé, par jugement du tribunal de campagne du gouvernement de Bruxelles, condamné à mort pour trahison commise pendant l'état de guerre en faisant passer des hommes à l'ennemi. Il a avoué avoir fait franchir la frontière à plusieurs centaines de recrues.

Les deux condamnés ont été fusillés les 8 et 14 de ce mois.

L'autorité allemande espère diminuer notre admiration et notre reconnaissance envers ces deux patriotes en les représentant insidieusement et odieusement comme ayant agi par amour du lucre. En faisant ce qu'ils ont fait, ces deux braves savaient jusqu'à quel point ils exposaient leur vie ; quel salaire eut pu balancer, à leurs yeux, pareil risque ? L'un agissait en professionnel, dit l'affiche, croyant l'amoindrir : et bien ! c'est qu'il faisait profession d'héroïsme.

Quant à l'autre, je l'ai connu : c'était un jeune homme de 23 ans, **Mathieu Bodson**, soldat belge réformé. Ne pouvant exposer sa vie pour la patrie au front, il l'a exposée ici bravement et efficacement : il a fait passer trois cents jeunes gens !

Sa mère a reçu de lui ce mot : Chère Maman,

Mon recours en grâce est rejeté ; je serai fusillé demain matin. Je laisse ici ma montre et quelques petites choses pour qu'on te les remette.

Chère mère, pardonne-moi la peine que cela va te causer; console-toi; il te reste mes deux frères, et distoi que si je meurs c'est du moins avec honneur et pour avoir fait mon devoir.

Je ne regrette rien, car si l'on tient à la vie, il faut aussi savoir la quitter quand le devoir l'exige.

Chère mère, fais mes compliments à tous les amis ; dis-leur que j'ai eu pour tous une pensée avant de mourir et transmets plus tard mes adieux à ceux qui reviendront de l'autre côté du front.

Ne crains rien, j'ai du courage et ce sera du reste vite passé.

Si, après la guerre, on met ensemble tous les

fusillés, laisse-moi avec les autres ; si on nous sépare, je veux retourner à Jupille.

Pauvre maman, il ne m'est plus permis de te revoir une dernière fois. Enfin, que veux-tu, c'est la destinée et il n'y a rien à y faire.

Adieu! mere! Je t'embrasse, oh combien! ainsi que tous les amis et frères. Je n'écris pas à mon frère Théodore; il saura toujours assez tôt. Raconte à mon père comment cela s'est passé et dis-lui qu'il peut être fier de son fils.

Maman, que veux-tu que je te dise encore ? C'est malheureux, mais c'est la volonté de Dieu. Prie pour moi et les amis aussi. J'espère que Dieu me tiendra compte que j'ai accompli mon devoir et qu'il me recevra auprès de lui où je prierai pour toi, chère maman.

Rends ma montre à Agnès, puisqu'elle appartenait à son père ; distribue mes affaires comme souvenirs entre mes amis et remercie tous ceux qui se sont occupés de moi. Que tous ceux que j'aurais pu offenser sans le savoir me pardonnent, comme je pardonne à tous ceux qui pourraient m'avoir fait quelque mal.

Adieu, chère maman, adieu ! Dis-toi que je vais être heureux et qu'un jour nous nous retrouverons au Ciel. Je t'embrasse bien fort.

Ton fils, Mathieu.

Remets la fleur qui est dans mon porte-monnaie à Agnès. J'ai arrêté la montre elle ne doit plus marcher.

BODSON Mathieu Antoine Joseph

Conflit/Conflict: 1914 - 1918 Statut/Statuut: Résistant fusillé - Gefusilleerde weerstandslid

Naissance/Geboorte: Jupille-sur-Meuse, LG, BE 1893-08-03 Décès/Overlijden: Schaerbeek - Schaarbeek, BR, BE 1916-09-14 Plus d'infos/Meer info: Mathieu BODSON est né place Fléron à Jupille le 3 août

1893. Il est ouvrier plombier quand la guerre de 1914 se déclare. Volontaire de guerre, il est actif en Hollande. Suite à un problème de santé, il est réformé. Rentré en Belgique, il habite avec sa mère à Saint-Josse-ten-Noode. En lui brûle le désir de servir. Il est chargé par l'armée britannique d'une mission de contre-espionnage et s'en acquitte avec une rare intelligence. Surveillé par la Sûreté allemande, il change plusieurs fois de domicile, mais la Kommandantur finit par le repérer et il est arrêté, vraisemblablement suite à une dénonciation. Il est emprisonné pendant plus de trois mois et finalement condamné à mort, dont acte: "Mathieu BODSON est accusé d'avoir favorisé le passage en Hollande de nombreux Belges, d'avoir fabriqué de faux passeports et d'avoir caché des soldats belges. " À son avocat venu lui rendre une dernière visite, il confie une lettre d'adieux aimante pour sa mère. Ensuite sa maman vient le voir et il parvient à lui cacher le verdict. Il lui fait croire qu'il va être déporté en Allemagne. Confiante, Mme BODSON rentre préparer des vêtements et du linge que son fils doit emporter en exil. Le lendemain à l'aube, le 14 septembre, il est fusillé. Un mois plus tard, anéantie par le chagrin, la maman décède. Pour honorer la mémoire de "Pitch", ce héros jupillois, l'administration communale de Jupille dénomma la place Fléron "Place Mathieu BODSON". Le 29 avril 1928, la société "Lès R'djètons dès Pèpins", d'accord avec l'administration communale et la section des Combattants, inaugurèrent un monument en mémoire de Mathieu BODSON (Source: Site de la Commission d'Histoire Locale de Jupillesur-Meuse). Volontaire de guerre 1914, fusillé à Bruxelles pour espionnage (Source: Monument funéraire 1914-1918 dans le cimetière de Jupille-Bruyères, LG, BE). Il y a une place Mathieu BODSON à Jupille-sur-Meuse, LG, BE. Voir aussi le chapitre qui lui est consacré dans l'ouvrage "L'Héroïsme des Jeunes" de Marcel Ansiaux et dont des extraits sont publiés sur les sites"Médecins de la Grande Guerre" et Greatwardifferent". Date d'exécution: 4 septembre 1916 selon dalle au Tir National, 14 septembre 1916 selon plaque commémorative à Saint-Josse-ten-Noode et deux autres sources, 16 septembre 1916 selon un monument à sa mémoire à Jupille

http://www.bel-memorial.org/all_names/bo.php



http://www.bel-memorial.org/photos/BODSON_Mathieu_21250.htm



http://www.bel-memorial.org/cities/bruxellesbrussel/bruxelles/senat_plaques_comm/bruxelles_senat _plaques_comm.htm

BEL-MEMORIAL